

Montréal, le 26 septembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), AHQ-ARQ, ARK, GRAME et UC

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020
Dossier de la Régie : R-4057-2018 - Phase 2**

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience portant sur le tarif DN dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience **qui débutera à 9 h, le 2 octobre 2019, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

Dans la correspondance du 24 septembre 2019 du Distributeur, la Régie constate qu'il ne fera entendre aucun témoin sur des sujets tels que les programmes d'efficacité énergétique au Nunavik¹. La Régie demande cependant au Distributeur de prévoir la présence, en audience, d'un témoin pouvant répondre aux questions sur les sections 3.5 et suivantes du Rapport synthèse des audits (résidentiels) au Nunavik².

Par ailleurs, la Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite complète de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants respectent le temps qu'ils ont demandé et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p. j.

¹ Pièce [B-0222](#), p. 2.

² Pièce [B-0208](#), Annexe A, p. 29.